En été, pas de vacances pour la répression

04/09/2008 à 0h40

Communiqué du Comité d'Entraide aux Prisonniers Européens

Alors que le pays est en train de sombrer dans la récession et le marasme, l'activité judiciaire et carcérale ne faiblit pas pour nos compatriotes… Qu'on en juge :

Le 3 septembre 2008, à Nancy, se déroulera le procès en appel de Fanny Truchelut, propriétaire du gîte des Vosges qui avait été condamnée en première instance à 4 mois de prison avec sursis et 8.500 € d'amende + dommages et intérêts pour avoir refusé des femmes voilées.

Le 15 septembre sera rendu par la cour d'appel d'Aix en Provence l'arrêt concernant la diffusion du tract « Ni voilée ni violée » à l'encontre de Philippe Vardon, Dominique Lescure, Guillaume Luyt. Le même jour, la même cour d'appel se prononcera sur une décision du Tribunal Correctionnel de Nice qui avait condamné Philippe Vardon, président des Jeunesses Identitaires, à une amende de plusieurs dizaines de milliers d'euros, le tout assorti d'une inéligibilité de 5 ans pour celui qui se présente régulièrement aux élections à Nice.

Le 30 septembre, Fernand Cortès, animateur du site internet le Pilori, comparaitra devant le tribunal correctionnel de Montauban pour apologie du racisme, sur citation du parquet, sans passer par le biais d'un juge d'instruction, procédure inhabituelle dans ce genre d'affaire.

Mais déjà, en juin, le tribunal de Nice avait condamné à une lourde peine de 18 mois de prison ferme – frappée d'appel – un militant de Nissa Rebela ; en outre plusieurs de nos compatriotes auront passé l'été sous les verrous à Fleury-Mérogis, au Pontet, à Villeneuve les Maguelonne, à Lille et

autres lieux, pour s’être simplement défendus face à des agresseurs en nombre, et ont été condamnés en plus à de lourds dommages-intérêts.

Venons-leur en aide !

La solidarité a un coût : rejoignez les adhérents du CEPE : http://www.cepe-liberte.com